COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE - PLANCHE OUEST

Approuvé le 24 novembre 2010

Projet de plan de zonage - modification n°12

Limite communale

Limite de zone ou de secteur

Secteur en application du L151-28 du CU à l'intérieur duquel la réalisation de logements comportant des logements locatifs bénéficie d'une majoration du volume constructible définie au règlement

Limite de zone ou de secteur

Emplacement réservé

Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respectdes objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU

Espace boisé classé

Secteur de plan de masse

Servitude "Projet d'aménagement global"

Recul d implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du reglement)

En application de l'article L123-1-5 7° du CU

Espace vert protégé

Espace vert protégé strict

Bâtiment de qualité architecturale

Arbres alignés

Ensemble urbain de qualite architecturale et patrimoniale

Ruelles et impasses publiques ou privées

Linéaire commercial protégé

En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme

Servitude "Projet d'aménagement global"

R+1+Attique — Indication des hauteurs maximum, par secteur géographique, au sein de la zone UDz2

A titre indicatif :

Site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau - 2 juillet 1965

Périmètre de protection de la forêt (19 avril 2002)

Bande de 50m de protection des lisières

Captage d eau potable

Perimetre de protection d un captage d eau potable

Zone d Amenagement Concerte

Secteurs affectés par le bruit

AVERTISSEMENT
Le report des servitudes a une valeur informative.
Pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire.
Cf. tableau des servitudes en annexe

0 — 200 — 400 m

N

N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 15% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F
B	Programme de logements comportant 50% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F
C	Programme de logements comportant 25% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F

N° ER	Désignation	Bénéficiaire
3	Extension du Cimetière	Avon
4	Aménagement d'une placette, chemin rural des Bellingants	Avon
5	Aménagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Avon
6	Aménagement carrefour, haut de la rue de Changis	Avon
7	Aménagement d'un espace public boisé entre la rue Durand et la rue Bezout	Avon
8	Liaison douce, rue des Déportés	Avon
9	Élargissement de la rue C. Matry	Fontainebleau
11	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guynemer	C.A.P.F
12	Aménagement d'une voirie publique au Sud du quartier Le Bréau	Fontainebleau
13	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guynemer	C.A.P.F
14	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guynemer	C.A.P.F
15	Création d'un rond-point, RD 606	Fontainebleau
16	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606 (déjà prévue au POS en vigueur)	Fontainebleau
17	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606	C.A.P.F
19	Liaison douce, Faisanderie	Fontainebleau
20	Boufflers, création d'un accès viaire par la rue Royale	Fontainebleau
21	Boufflers, création d'une liaison douce débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extension du collège Lucien Cézard	Fontainebleau

LA VALLEE DE LA CHAMBRE
LA BUTTE AUX AIRES
LE MONT PIERREUX
L'ALLANE
LA PETITE TRANCHEE
LA FAISANDERIE
LE GRAND PARQUET
LE STADE
L'ETANG DES CARPES
LE JARDIN ANGLAIS
LE CARROUSEL
BOIS DE LA HARDIE